



## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le 17 avril, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 9 avril 2014, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

#### **ETAIENT PRESENTS**

Monsieur Philippe VIVIER,  
Monsieur Arnaud MABIRE,  
Madame COUVRAT Claudine,  
Monsieur Jean-Pierre COLLAS,  
Madame Viviane HUYGHE,  
Madame DIVETOT Maryvonne,  
Madame Michèle LE ROUX  
Monsieur Patrice LELIEPAULT  
Madame Renée Paule SERVEAUX  
Madame Anne HEURTAUX  
Monsieur Patrick LECLERC.  
Madame Nicole CAMILLERI,  
Monsieur Régis PETIT,

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES**

Monsieur Sébastien GEORGES  
Monsieur Laurent ROUSSEL

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents ou représentés : 13  
Nombre de membres votants : 13

≈oOo≈

La séance est ouverte à 20 h 30

## REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

- Courrier de Christian SCHOETTL, Maire de Javry, opposé aux rythmes scolaires. Il demande une annulation du décret au Conseil d'Etat,
- Monsieur MAUREY – Courrier envoyé à Monsieur HAMON Benoit, Ministre de l'Education Nationale, de l'enseignement. Demande de moratoire sur la généralisation de la réforme prévue à la rentrée 2014 afin que toutes les communes puissent préparer un véritable projet dans des conditions satisfaisantes,
- Concernant notre commune, une réunion sur les rythmes scolaires est prévue le jeudi 24 avril 2014 avec le SIVU à Gravigny.

## DELIBERATIONS

- **DB2014.013 - Versement des indemnités de fonctions au Maire.**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et avec effet rétroactif à la date de l'élection du Maire par le Conseil Municipal, soit le 28 mars 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire

Commune de Normanville – Entre 1000 à 3499 habitants

Le maire percevra 41 % du taux de l'indice brut 1015 Indice majoré 821 d'indemnité.

- **DB2014.014 - Versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire.**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés municipaux 28 mars 2008 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire, Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et avec effet rétroactif à la date de l'élection des Adjoints par le Conseil Municipal, soit le 28 mars 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au de Maire

Commune de Normanville – Entre 1000 à 3499 habitants

Le 1<sup>er</sup> adjoint percevra 12,40 % de l'indice Brut 1015

Le 2<sup>ème</sup> adjoint percevra 12,40 % % de l'indice Brut 1015

Le 3<sup>ème</sup> adjoint percevra 12,40 % % de l'indice Brut 1015

Le 4<sup>ème</sup> adjoint percevra 12,40 % % de l'indice Brut 1015

- **DB2014.015 - Versement des indemnités de fonctions aux conseillers municipaux**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu la délibération n°2014.016 de la commune de Normanville, sur la mise en place des commissions communales, désignant Monsieur Régis PETIT comme vice-président de la commission Travaux, voirie, environnement

Vu l'arrêté n°2014.033 de la commune de Normanville, nommant Monsieur Régis PETIT délégué aux affaires relatives aux domaines des travaux, voirie et environnement.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux conseillers municipaux, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et avec effet rétroactif à la date de l'arrêté nommant Monsieur Régis PETIT délégué aux affaires relatives aux domaines des travaux, voirie et environnement, soit le 28 mars 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions aux conseillers municipaux

Commune de Normanville – Entre 1000 à 3499 habitants Taux maximum 6%

Monsieur PETIT Régis percevra 6 % de l'indice Brut 1015

- **DB2014.019 - Désignation des délégués SAGE (Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite des récentes élections municipales, il convient en application des statuts du Syndicat, de nommer un délégué et un suppléant.

Désignation :

- **Délégué** : Monsieur P. LELIEPAULT
- **Suppléant** : Monsieur J.P. COLLAS

- **DB2014.030 - Création de poste - Adjoint administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe**

Le Conseil Municipal réuni le 17 avril 2014 a émis un avis favorable pour la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars

- **DB2014.030 - Concours du receveur municipal - Attribution des indemnités.**

*Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat,*

*Vu les arrêtés interministériels des 16 septembre et 16 décembre 1983 relatifs aux indemnités allouées par les communes aux comptables publics pour respectivement, la confection des documents budgétaires et les prestations de conseil,*

Monsieur le Maire, Philippe VIVIER, expose à l'assemblée que les conditions d'attribution des indemnités allouées aux comptables publics exerçant les fonctions de receveurs des communes et établissements publics pour leurs prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, ont été fixées par arrêtés interministériels rappelés ci-dessus, publiés au Journal Officiel du 17 décembre 1983.

Le Conseil municipal, de Normanville décide :

- De demander le concours de Monsieur Roland RICA receveur municipal pour assurer les prestations susmentionnées,
- De prendre acte de l'acceptation de Monsieur Roland RICA,
- D'attribuer à Monsieur Roland RICA, à compter de son installation, l'indemnité de conseil au taux de 50 % par la réglementation en vigueur, les bases de calcul ayant été définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.
- De lui accorder également, en conformité avec les textes fondateurs rappelés ci-dessus, l'indemnité de confection des documents budgétaires pour le montant fixé par la réglementation en vigueur.

## COMPTES RENDUS

- Pitous de la vallée - AG 20 mars 2014,
- Guy LEFRAND - Invitation le 12 avril 2014,
- Association des Maires - PV AG du 07 avril 2014,
- GEA - La date d'installation du nouveau Conseil communautaire vient d'être fixée au MARDI 15 avril 2014 à 18h, Salle du Conseil de l'Hôtel d'Agglomération,
- CG - Invitation le 17 avril 2014,
- SIVU - Conseil Syndical le 24 avril 2014.

## COURRIER DU MAIRE

- Monsieur LAMARE demande ce qui va être fait pour la route abîmée par les camions poubelles devant chez lui aux Pénétraux. Monsieur COLLAS, Adjoint aux travaux va se rendre sur place constater les dégâts éventuels et les travaux à envisager si besoin.
- Madame GUILLEMOT – Demande d'un mur du souvenir au cimetière – La demande est prise en compte. Des devis vont être demandés auprès des pompes funèbres,
- GEA - Zac des Surettes - Sursis à statuer. Le Grand Evreux Agglomération a entamé une réflexion sur le réaménagement de l'ensemble du secteur nord de l'agglomération, sur les communes de Normanville et Gravigny. Le 20 février dernier, le Grand Evreux Agglomération a pris une délibération prenant en considération l'opération d'aménagement et défini le périmètre de sursis à statuer.
- Ecole des jeunes pompiers - Demande subvention – Avis défavorable,
- Monsieur TROTTIN – Historien :  
Contact avec Madame PERRIN pour une visite de l'Eglise,
- GEA - Concours jardin écologique ouvert à tous les habitants. Lancement du concours le 12 avril 2014 à l'hôtel d'Agglomération d'Evreux,
- Monsieur PONIATOWSKI - lettre candidature SIEGE.

## QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- RPAM – Permanence le mardi de 14 à 18 h,
- ESN – courrier de remerciement pour la subvention accordée et rencontre avec Monsieur VIVIER le 11 avril 2014,
- Parents d'élèves école Normanville – Concours de pétanque week-end du 17 mai 2014,
- Feu artificiel – Fête de l'été le 21 juin 2014 – Demande de devis.

**ONT SIGNE LE REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS :**

<b>Philippe VIVIER</b>	<b>Arnaud MABIRE</b>	<b>Claudine COUVRAT</b>
<b>Jean-Pierre COLLAS</b>	<b>Viviane HUYGHE</b>	<b>Laurent ROUSSEL</b>
		<b>Absent excusé</b>
<b>Régis PETIT</b>	<b>Nicole CAMILLERI</b>	<b>Maryvonne DIVETOT</b>
<b>Sébastien GEORGES</b>	<b>Patrick LECLERC</b>	<b>Michèle LE ROUX</b>
<b>Absent excusé</b>		
<b>Renée Paule SERVEAUX</b>	<b>Anne HEURTAUX</b>	<b>Patrice LELIEPAULT</b>